

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**  
Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Était absent 1 membre du Conseil Municipal :**

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20250219-008

**Matière :** 7.5.6 - Finances locales – subventions – demandes de subventions de la collectivité

**Objet :** DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2025 » - ECOLE NUMERIQUE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – EQUIPEMENT DES ECOLES EN VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS, TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS, ORDINATEURS

Considérant la volonté de la Commune d'Ussel de contribuer à la lutte contre la fracture numérique des territoires via l'équipement de ses écoles en vidéoprojecteurs interactifs, tableaux blancs interactifs et ordinateurs ;

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Ecole numérique « 2025 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C. (20,00 %)	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Ecole numérique	11 738,00 €	14 085,60 €	Etat – D.E.T.R.	50 %	5 869,00 €
			Sous-Total des Aides Publiques	50 %	5 869,00 €
			Autofinancement	50 %	5 869,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 738,00 €</b>	<b>14 085,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>11 738,00 €</b>

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA